

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 351

Artikel: Redisribuer les cartes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

demandera des délais qui laissent encore de beaux jours à la montre classique, il faut admettre que l'affirmation électronique dans l'industrie horlogère va encore à coup sûr aggraver les problèmes de l'emploi dans la branche : de moins en moins de travailleurs qualifiés indispensables, de moins en moins de main-d'œuvre de façon générale (regroupée dans un appareil de production extrêmement centralisé, une seule usine permettant probablement de fabriquer toutes les unités nécessaires).

En réalité, s'il s'agit aujourd'hui de relever le défi électronique, c'est moins pour sauvegarder des positions de la montre suisse, que pour jeter les bases d'une diversification industrielle (acquise par exemple aux Etats-Unis dans la foulée des expériences spatiales imposant un extraordinaire effort de miniaturisation) sur le plan national et régional : on peut imaginer que la technologie acquise en premier lieu sous le signe de la montre électronique pourrait essaimer ensuite dans les secteurs les plus variés de l'économie.

Un tel postulat, s'il tient compte des intérêts régionaux et même généraux que le patronat horloger veut sacrifier sur l'autel du profit particulier, permet de fixer les premières caractéristiques d'une action de l'Etat dans la ligne proposée par les socialistes neuchâtelois.

La priorité sera donnée, si l'on envisage une intervention des pouvoirs publics, au développement de l'infrastructure régionale, propre à redonner une nouvelle assise à des populations dont le sort paraissait jusque là lié à l'essor de la seule horlogerie. C'est prendre le relais d'un patronat qui s'est pendant des décennies appuyée sur une organisation sociale et économique « ad-hoc », aujourd'hui sacrifiée aux intérêts de la branche. Mais jusqu'à ce degré d'intervention, il semble que la collectivité tire assez avantage des efforts consentis par les autorités pour n'en pas demander compensation directe au secteur privé.

Il en va tout autrement si l'Etat se lance dans une action favorisant la recherche horlogère (condition « sine qua non » : l'ouverture de perspec-

tives de diversification industrielle, à l'image des retombées imaginables de l'électronique — pas question d'intervenir dans le ménage de la montre classique !). Il en va également tout autrement si l'Etat devient partie prenante à une société de participation ou adhère à toute autre forme de collaboration financière active. Là, la cession d'une contrepartie de la part de l'industrie est inévitable. La négociation dans ce sens ne paraît pourtant possible que si la Confédération pouvait « juger sur pièces » les risques à courir. Pour ce faire, la première étape d'un scénario envisageable, qui permettrait de peser la réelle nécessité d'une entrée en lice de l'Etat : demander avant toute chose aux parties en cause d'élaborer un plan de développement horloger réaliste qui justifie des investissements publics. Par « parties en cause », nous entendons le patronat, convaincu dès lors d'associer son avenir avec celui de ses « partenaires » sociaux selon des normes acceptables de transparence, les organisations de travailleurs, reconnues comme interlocuteurs valables pour un projet global, dépassant le problème du maintien strict des places de travail, et les autorités régionales et cantonales, intéressées à une concertation qui prendrait corps au-delà de la limite traditionnelle de leurs compétences.

ANNEXE

Redistribuer les cartes

Déjà, à propos de l'« affaire » Bulova, nous avons fait référence à un ouvrage qui cerne de façon particulièrement suggestive le problème du développement régional. Là encore, les points de repères fixés par Denis Maillard et Jean-Pierre Pellaton¹ permettent d'aller plus loin dans la définition d'une nouvelle « coexistence » entre les horlogers et leur région.

Tout d'abord le constat, qui est aussi le rappel des

¹ « La région Centre-Jura - Etude des potentialités et des objectifs de développement ». Université de Neuchâtel. 1975.

liens intimes de l'horlogerie avec la région dans laquelle elle a pris son essor. Deux points principaux :

1. « Des modifications structurelles, des critères de rationalisation, de compétitivité et de centralité ont poussé l'horlogerie à rejoindre les principaux couloirs de croissance, notamment ceux qui convergent de plus en plus vers le Plateau suisse. »
2. Davantage même, semble-t-il, la solution des problèmes horlogers, vue par les patrons de la branche, passe par une restructuration dans un contexte extra-régional. D'où la réaction prévisible d'une région, soudain placée en face de ses propres contraintes, alors qu'elle s'était toujours identifiée aux difficultés de l'horlogerie.

La conclusion des auteurs cités : « Dès l'instant où la résolution et la réorientation des problèmes horlogers se font à l'intérieur de la branche et non plus à l'intérieur de la région, il y a lieu de séparer » destin horloger et destin régional.

Voilà pour la toile de fond. Aller plus loin, c'est à l'évidence parler politique de l'emploi. Car s'il existe une horlogerie qu'il faudra soutenir et conserver dans sa « région d'origine », la restructuration qui paraît inévitable se traduira par une « perte d'importance de l'horlogerie en termes d'emploi ».

Suivons donc à nouveau D. Maillard et J.-P. Pellaton ! « Il convient, outre la stabilisation de ses meilleures entreprises et sa réorientation interne, d'épauler l'horlogerie par de nouvelles entreprises industrielles pour trouver des emplois de remplacement à forte valeur ajoutée — fabrication de matériel médico-chirurgical, micro-mécanique, électronique, etc. — et de consolider le secteur diversifié déjà en place. Cet élargissement de la base économique par une politique de diversification en fonction des emplois offerts — et non pas seulement en fonction des industries — suppose un certain choix dans les types d'entreprises, choix qui doit être conforme à la qualification de la région. »

Redistribuer les cartes (suite et fin)

Cette politique d'« implantation » se caractériserait par le respect de certaines contraintes : ne pas attirer n'importe quelle entreprise à n'importe quel prix, mais notamment

— « définir les critères de localisation des nouvelles activités désirées »,

— « axer la recherche de nouveaux emplois, non seulement dans le cadre de l'horlogerie, mais également dans des secteurs qui autorisent une transparence et une mobilité des postes de travail entre les différentes branches »,

— « encadrer et défendre les entreprises « motrices » de la région »,

— « appuyer les firmes susceptibles de se développer en milieu rural (petites entreprises régionales, sous-traitance, etc.) et favoriser ainsi d'une part une certaine décentralisation — ou non-concentration — de l'industrie régionale et d'autre part le renouvellement du volume d'emploi actuel de ces zones » (mesures financières ?),

— « attirer des entreprises employant de la main-d'œuvre masculine, le marché du travail féminin étant de ce fait mieux fourni ».

Une telle politique, dont les objectifs dépassent, on l'aura constaté, la controverse envahissante sur l'avenir immédiat de la seule horlogerie, suppose des actions capables d'influencer à long terme le fonctionnement du marché du travail. Si, à ce chapitre, les instruments traditionnels — exonération fiscale, subvention en capital, prêt à taux réduit, bonification d'intérêts, cession de terrain et de bâtiment à des conditions préférentielles, mise à disposition de locaux — si ces instruments ne doivent pas être négligés, il s'agit de mettre parallèlement sur pied un dispositif plus vaste, et en particulier :

— « privilégier les structures d'accueil aux industries, non seulement pour en attirer de nouvelles, mais également pour permettre un desserrement de certaines entreprises actuellement implantées

en tissu urbain ; l'aménagement de telles structures — voies de communications, développement de la formation professionnelle, établissements et équipements intellectuels, aménagements fonciers, viabilisation des zones et des terrains, construction de logements, espaces verts, organisation des loisirs, animation culturelle, « élégance commerciale », etc. — est une condition privilégiée de localisation des industries et, le cas échéant, un facteur d'incitation à la décentralisation, les entreprises étant essentiellement attirées par des actions qui préparent le « nid » de l'industriel » ;

— « envisager les modalités de création d'un système de péréquation financière intra-régional » ;

— « sécuriser la main-d'œuvre en rupture d'emploi et éviter ainsi qu'elle ne quitte la région par la mise sur pied d'une bourse régionale de l'emploi » (nécessité d'une concertation entre régions et cantons) ;

— « accentuer et activer les flux intra-régionaux par la création d'une bourse de sous-traitance et d'une bourse des échanges régionaux » ;

— « mettre sur pied une documentation régionale et créer une bourse des locaux industriels » ;

— « envisager les modalités d'action auprès des centres de décisions extérieurs à la région ».

Admettre la réalité des liens exceptionnellement serrés qui unissent l'horlogerie aux régions qui lui ont fourni pendant des décennies main-d'œuvre et infrastructures, c'est admettre le caractère inéluctable de la reconversion d'une importante partie des travailleurs habitant les régions concernées ; et cette reconversion impose dès maintenant un plan qui tienne au moins compte des lignes de force définies plus haut. Mais la question reste ouverte de la nature exacte de l'organisme qui prendra en charge une telle politique ; le caractère intercantonal des problèmes soulevés laisse apparaître la nécessité d'une instance inter-régionale capable de dialoguer à pied d'égalité avec le secteur privé. On doit se demander si, en l'état actuel des forces financières et politiques, notre système est capable d'assimiler une telle transformation, une telle redistribution des cartes.

Les curieux zigzags de la démocratie à Plan-les-Ouates

6 décembre 1975, journée de deuil officiel à Genève : les enfants des écoles ont congé pour assister aux obsèques du président du Grand Conseil, le radical Gustave Morex, ancien maire de Plan-les-Ouates.

Dans le mois qui suit, l'entreprise de préfabriqués de cet ancien magistrat est déclarée en faillite sans la moindre discrétion.

A peine le choc enregistré, on apprend qu'une plainte pénale était déposée dans le cadre de l'opération immobilière du Pré-du-Camp, à Plan-les-Ouates, opération dont le défunt avait été la cheville ouvrière. La justice perquisitionne à la mairie.

L'affaire n'aurait qu'un intérêt limité à la basse politique, si elle n'illustrait pas jusqu'à la caricature la manière dont se développe la « politique » du logement et de l'aménagement du territoire telles que la conçoivent les groupes dominants du bout du lac.

Pour comprendre la portée de cette affirmation, il s'agit de réexaminer tout un contexte financier et social.

Le temps des gains prodigieux

Pendant la période des années soixante, la pénurie de logements est totale dans un canton dont la population accuse chaque année un taux de croissance de 2 à 3 %. Les autorités décident de répondre à la demande en respectant au maximum les mécanismes du marché capitaliste : elles subventionneront les logements HLM et accepteront les meilleurs (les plus gros) projets de déclassement de terrains à destination agricole. Pour le reste, liberté totale est laissée aux promoteurs : c'est l'époque des cités-dortoirs d'Onex, de Meyrin, du Lignon, la prédominance du groupe immobilier Julliard et Bolliger, c'est le temps de la